

Histoire de *Triple Union et Amitié*

Chapitre 2

Les débuts — 1788-1852

De Londres à Voiron

Jusqu'au 18^e siècle, les fraternités des métiers du bâtiment sont nombreuses. L'histoire mythique et les principes de vie de ces confréries de compagnonnage sont connus, en partie grâce aux *Anciens devoirs*, ensemble de cent trente documents rédigés entre les XIV^e et XVIII^e siècles. Ces textes auraient inspiré des aristocrates anglo-saxons pour constituer des clubs de réflexion.

Pour certains, la franc-maçonnerie spéculative serait l'héritière directe de la maçonnerie opérative, transformée peu à peu en communauté de pensée symbolique (voir chapitre précédent). Pour d'autres, la franc-maçonnerie spéculative est le pur produit de la philosophie des Lumières : elle aurait repris d'anciennes légendes et de vieilles traditions plus ou moins mystiques pour se donner une légitimité et une date de naissance – 5 000 ans avant notre « ère vulgaire ». Quoiqu'il en soit, 1717 est retenue l'année de la naissance de la franc-maçonnerie spéculative avec l'union, à Londres, de quatre loges locales dans la *Grande Loge de Londres et de Westminster*.

La franc-maçonnerie spéculative gagne rapidement le continent, notamment en France où la famille royale des Stuarts et leurs partisans ont été exilés, où les négociants britanniques sont nombreux et où la mode est à l'anglomanie : *L'amitié et la Fraternité* à Dunkerque, *Saint-Thomas* à Paris, *La Parfaite Union* à Valenciennes, *L'Ancienne* à Metz, la *Loge Anglaise* à Bordeaux...

La Parfaite Amitié

La franc-maçonnerie apparaît dans la région grenobloise dans les années 1744-1747 avec, à Voiron, la loge *La Parfaite Amitié*, affiliée au Grand Orient de Suisse.

Il faut attendre une vingtaine d'années pour voir d'autres loges s'installer à Grenoble : *La Concorde*, *L'Étroite Amitié*, *Saint-Jean de la Constance*, *L'Amitié*, *L'Égalité*...

Si la franc-maçonnerie est assez solidement implantée à Grenoble — « les Frères travaillent avec zèle, ardeur, assiduité et parfaite harmonie » rapporte *L'Égalité* —, les loges grenobloises tombent en déshérence au début des

années 1770 sur fond de dissensions internes, problèmes de rituel ou de conceptions philosophiques, questions de préséance ou rivalités de personnes. Si bien qu'en 1774, l'état officiel du nouvellement créé Grand Orient de France (GODF) ne mentionne aucune loge à Grenoble.

À Voiron, *La Parfaite Amitié* souhaite rejoindre le GODF. On connaît la liste de ses membres au 23 avril 1773 :

Vénérable Maître : Charles Laurent Joachim Guironnet de Massas, receveur des douanes du roi. Passé Maître : Nicolas Laurent, receveur des droits réunis. Premier Surveillant : Nicolas Badin, négociant. Second Surveillant : Ennemont Minat, négociant. Orateur : François Lacroix, religieux augustin.

Grand Expert : Claude-Louis Allegret, notaire royal. Grand Expert : Étienne Bonnet, négociant. Gardes des sceaux et des archives : Claude Rambeaud, négociant. Trésorier : Joseph Buisson, négociant. Architecte : Gaspard Clet, religieux augustin. Maître des cérémonies : Claude Bertholon, bourgeois. Introduceur : Joseph-François Aprin, négociant. Aumônier : Pierre Bousquet, négociant fileur. Servant : Joseph Sibut, laboureur tisserand.

Pierre-Georges Balthazard Croz, bourgeois. Pierre-Marie Rousseau, docteur en médecine. Gaspard Guimier, préposé à la perception des douanes. Laurent Fouché, négociant à Saint-Domingue. Claude Deshommes, négociant. Jacques-Christophe Micoud-Dusablou, négociant.

Pour installer *La Parfaite Amitié*, une autre loge voironnaise, *La Constance*, est pressentie. On ne sait pas grand-chose de *La Constance*, sinon qu'à cette époque l'anarchie y règne et qu'elle va cesser ses travaux. D'où la demande de *La Parfaite Amitié* d'être installée par une autre loge et que lui soit accordée « la douce satisfaction d'être enfin compté au nombre des loges régulières du royaume, avantage que nous avons mérité par notre zèle, notre attachement à la régularité et notre soumission au Grand Orient. Le Grand Orient est prié de prendre ces motifs en considération et, vu l'éloignement considérable des loges régulières de cet Orient (N.D.A. Le lieu où est sise la loge, Voiron), d'ordonner que les lettres de constitution qu'il a bien voulu accorder à cet Orient soient incessamment adressées à notre cher Vénérable, à charge pour lui de prêter son obligation auprès du Grand Orient. »

La loge est installée au début de l'année 1774. Son Vénérable Maître est Nicolas Laurent.

Triple Union et Amitié

La naissance de *Triple Union et Amitié* reste obscure. Il a été écrit qu'il y aurait eu rivalité entre *La Parfaite Amitié* et *La Triple Union*, une autre loge voironnaise ; que ces deux loges auraient fusionné pour créer *Triple Union et Amitié* ; que la mise en sommeil de *La Parfaite Amitié* la même année que la

création de *Triple Union et Amitié* en serait la preuve. Mais un document gardent la trace d'une *La Triple Union* affiliée au Grand Orient de Genève, qui rejoindra le GODF en 1803 et rajoutera à son nom « *et Amitié* ».

On s'aperçoit que, dans les archives, les noms ne sont pas toujours reproduits parfaitement, *La Charité* se transformant en *Charité*, *La Constance* en *Constance* ou *Triple Union et Amitié* en *Triple Union*. Et puis la Révolution va passer par là et les fils du temps et des choses se perdent. Les récits historiques sont trop souvent sans référence et peuvent se contredire. Le nôtre essaie de faire le point sans s'illusionner sur sa perfection — la pierre brute est à peine dégrossie —, en attendant d'autres découvertes dans d'autres archives.

En l'absence de lettres constitutives explicites, on se réfère à un diplôme daté du 12 juin 1789 qui atteste de l'existence de *Triple Union et Amitié*. Il est visible à la Bibliothèque nationale dans les archives du GODF. Cette première référence incontestable suppose une vie antérieure puisqu'il fallait un lieu de réunion et des regroupements pour constituer une loge avant de demander la reconnaissance par l'institution nationale. Par ailleurs, l'extrait d'un *Essai de répertoire des loges maçonniques françaises* (dont on ne connaît ni l'origine ni la date de parution) donne le 12 août 1788 comme la date de la décision du GODF et le 10 août 1789 comme celle de l'installation de la loge. Mais le document de 1803 cité plus haut dit que c'est le 12 août 1789.

Alors, quel jour adopter ? Pour fêter son bicentenaire, la loge a choisi le 12 août 1788.

On n'a pas de « tracés des tenues » d'alors (N.D.A. Comptes-rendus des réunions). On ne sait pas qu'elle était la composition de la loge. On peut supposer qu'elle devait être similaire à celle de *La Parfaite Amitié* — notables, négociants, religieux, artisans — typique de la franc-maçonnerie d'alors si ce n'est l'absence de nobles et de militaires plus présents dans les loges grenobloises.

La franc-maçonnerie des années 1780

La répartition sociologique des francs-maçons de la région grenobloise est caractéristique de l'ancien régime et reflète celle de la maçonnerie française du moment. On y retrouve aristocratie, roture, militaires et clergé.

L'aristocratie a été à l'origine de la franc-maçonnerie spéculative et la contrôle encore. Elle est très présente dans plusieurs loges grenobloises, quelle que soit l'origine de leurs fondateurs. Dans la réalité du quotidien, les préjugés de caste demeurent sans doute et, lorsque le climat politique s'assombriera, des tensions et des oppositions se manifesteront, mais il n'y aura jamais de gestes ni d'actions irréversibles entre Frères d'origines sociales différentes.

Au fil des années, la roture domine : riches bourgeois ou rentiers, avocats et autres hommes de loi, négociants et artisans divers, et même quelques professeurs et étudiants. Ce recrutement correspond au mouvement de démocratisation qui gagne rapidement la franc-maçonnerie avec le développement progressif d'une bourgeoisie éclairée, économiquement puissante et culturellement évoluée. Une « roture de premier choix », comme l'écrira l'historien Jean Nicolas.

La présence de militaires n'est pas étonnante. Grenoble est alors une ville frontière et les loges militaires ont joué un rôle important dans l'expansion de la franc-maçonnerie. On citera le comte de Clermont-Tonnerre, lieutenant général du Dauphiné lors de la journée des Tuiles ; le chevalier de Mautort, capitaine au Royal Marine, dont le sang-froid évite un bain de sang lors de la même journée ; Choderlos de Laclos qui s'ennuie « dans cette triste ville de garnison » (c'était avant qu'il écrive *Les liaisons dangereuses*) ; et un obscur sergent d'infanterie surnommé « Belle-jambe », un insatiable coureur de jupons, Bernadotte, qui deviendra maréchal de France et roi de Suède.

Les ecclésiastiques, et non des moindres — monseigneur Hay de Bonteville sera Frère de *La Parfaite Amitié* —, sont répartis dans toutes les loges, indépendamment de leurs sensibilités philosophiques. Rien d'étonnant si l'on admet une évidente similitude entre les confréries de l'Ancien Régime et la franc-maçonnerie naissante : incontestable déisme, souci de rapprocher des hommes à la recherche d'un absolu, volonté d'entre-aide : autant de points communs de nature à attirer les hommes d'Église.

Dans notre région, le réseau maçonnique est fort d'une quinzaine de loges et s'organise autour de plusieurs axes. Un axe économique, qui relie, de Genève à Marseille en passant par Voiron et Valence les loges où les Frères sont en majorité commerçants ou manufacturiers. *Triple Union et Amitié* en fait partie. Un axe politique réformateur au recrutement bourgeois, comme *Les Amis Réunis* à Romans, *La Parfaite Union* à Grenoble ou *La Réunion* à Briançon. Un axe symbolique et ésotérique avec *L'Humanité* à Crest et *La Cordialité* à Montélimar, toutes deux sous l'autorité morale de *Bienfaisance et Égalité* à Grenoble. Une « maçonnerie des châteaux » regroupe les Frères nobles qui peuplent les diverses loges grenobloises (familles de Virieu, de Galbert, de Bellegarde...). L'existence de ces réseaux locaux ne doit pas faire oublier les relations régulières et nombreuses avec Paris, les provinces limitrophes, ou les centres maçonniques importants que sont Lyon, Chambéry ou Annecy.

Ces francs-maçons ne se contentent pas de travailler à leur enrichissement spirituel et philosophique. Fidèles à leur conception de l'humanisme, ils se préoccupent de solidarité et d'entre-aide sociale : aide aux écoles charitables, aux malheureux sans-logis, aux nouveau-nés abandonnés ; prêts sans intérêts aux nécessiteux...

Le travail en loge ne suit pas, comme aujourd'hui, une méthodologie particulière sur des sujets précis : on échange librement avec érudition comme on le ferait dans un club anglais, dans une convivialité très à la mode. Les sujets de réflexions ne doivent pas manquer, dans la logique de l'esprit encyclopédique qui caractérise le monde éduqué de la deuxième moitié du XVII^e siècle. Puisqu'on ne possède de comptes-rendus ni de réunions ni de travaux pour connaître précisément ces sujets, on analyse alors la correspondance entre loges ou avec les différentes obédiences et les discours solennels prononcés lors des fêtes maçonniques.

On y trouve curiosité intellectuelle, interrogations philosophiques, souci de la promotion et de la libération de l'Homme, le tout baignant dans un déisme de bon aloi, mélange parfois confus de rousseauisme, d'humanisme et de rationalisme : « Nous devons cultiver l'art de rendre les hommes égaux sans rien leur faire perdre de leur distinction, de substituer à tous les titres de l'orgueil ou de l'adulation les noms les plus doux de Frères et d'amis, d'exciter l'émulation sans faire naître la rivalité, de cultiver sa raison sans retrancher des devoirs civils », dit le Marquis Barral de Montferriat, Orateur de *L'Égalité*. L'ésotérisme et l'occultisme ne sont pas absents, avec des défenseurs du martinésisme, de l'illuminisme ou du mesmérisme.

Ce vaste panel de la pensée maçonnique dauphinoise met en relief une réelle inquiétude religieuse qui correspond parfaitement au mouvement d'interrogations philosophiques et métaphysiques qui caractérise le mouvement des Lumières. Ce mouvement sera facteur de contestation de l'ordre politique établi et, pour certains Frères, d'actions politiques lors des événements révolutionnaires.

La Révolution

On ne sait pas grand-chose de *Triple Union et Amitié* pendant les années de la Révolution, sinon par un document de 1805 qui décrit Voiron comme une « commune que les orages révolutionnaires n'ont jamais ébranlé ».

On en sait plus sur la franc-maçonnerie grenobloise. Grenoble passe aux yeux de certains pour être le berceau de la Révolution française. On peut alors supposer que la franc-maçonnerie locale, élite culturelle et idéologique, a joué un rôle important dans les événements pré-révolutionnaires. Mais rien, dans l'état actuel des recherches, ne permet de voir dans les loges grenobloises des foyers d'agitation ou de contestation politique. Au contraire, l'esprit de prudence du Dauphinois et le modérantisme naturel des esprits éclairés semblent dominer dans les attitudes et prises de parole. Les Frères demeurent attachés aux privilèges dont jouit la province depuis son rattachement au royaume de France en 1349, et en particulier tous ceux, nombreux, qui dépendent pour leur quotidien des décisions du Parlement, cour de justice et garant des privilèges locaux.

Quand, en mai 1788, l'État supprime certains droits des Parlements, il se heurte à des oppositions parfois violentes. C'est, à Grenoble, la journée des Tuiles dont certains Frères, si l'on en croit Barnave, sont instigateurs. On ne peut pas dire pour autant que les Frères sont des adversaires acharnés de la royauté. Ils se répartissent plutôt dans les tendances idéologiques d'alors : partisans d'un despotisme éclairé, d'un libéralisme favorable à l'aristocratie ou d'une « cité nationale de l'avenir » aux contours incertains.

Les Frères sont presque partout présents et à tous moments dans cette période de transformation, mais leur nombre se restreint au fur et à mesure que la vie politique se radicalise. Ils sont 11 dans l'Assemblée provinciale de 1787 — près de 20 % —, quatre dans l'Assemblée constituante en 1789, trois dans l'Assemblée législative de 1791 et plus aucun dans les assemblées du Directoire. Ils ne réapparaîtront que sous le Consulat. Les Frères sont plus présents dans les instances locales. À Grenoble, Prunelle de Lières et Barral gèrent tour à tour la municipalité. À Voiron, Monnet et Gariet-Dumollard sont d'inamovibles magistrats municipaux.

C'est dans le domaine de l'éducation civique des masses que l'action des francs-maçons est la plus visible. Elle se concrétise dans la création de « sociétés patriotiques et populaires » et dans la diffusion d'une presse révolutionnaire. On compte vingt-deux sociétés populaires entre Isère, Drôme et Hautes-Alpes. Fondées dans un but philanthropique, elles peuvent prendre une orientation nettement politique. À Grenoble, les plus illustres sont peuplées de francs-maçons. Elles en viennent à s'opposer, les clivages politiques nationaux entre Monarchistes et Démocrates, Aristocrates et Libéraux, Girondins et Jacobins, se reflétant au niveau local. Il en est de même dans la presse grenobloise, le modéré *Courrier Patriotique* se trouvant en concurrence avec *Le Clairvoyant*, tous deux subventionnés et animés par des francs-maçons.

Le climat politique explique la désaffection progressive de Frères tournés vers d'autres idéaux ou détournés par leurs problèmes personnels : prudence, sinon peur, face aux positions extrêmes et aux dissensions internes. Les loges, peu à peu, suspendent leurs travaux, et l'engagement des Frères dans la révolution ou dans la contre-révolution n'est plus alors qu'affaire personnelle.

Premier réveil

Le Consulat issu du coup d'État du 18 Brumaire marque le retour de la franc-maçonnerie. Bonaparte, qui connaît bien la nature humaine et qui, par ailleurs, a besoin de fonctionnaires, sait oublier les lâchetés, utiliser les compétences et rallier les esprits soucieux d'ordre et de modérations.

1802 — Le GODF reprend les travaux suspendus pendant la Révolution. *Triple Union et Amitié* également, qui reçoit de la Grande Loge Provinciale de Genève les mots d'ordre annuels.

La Grande Loge Provinciale de Genève est le nouveau nom du Grand Orient de Genève, le GODF lui ayant accordé ce statut. *Triple Union et Amitié*, affiliée au Grand Orient de Genève, veut rejoindre le GODF. Le 13 juin, la loge écrit : « Instruite que le Grand Orient de France a repris ses travaux suspendus pendant la Révolution ; qu'elle en a acquis la preuve par la transmission qui lui a été faite par le Grand Loge Provinciale de Genève du mot d'ordre annuel, du travail uniforme des trois premiers grades et d'un exemplaire des statuts de l'ordre de la franc-maçonnerie en France.

« Considérant que l'existence du Grand Orient de France présente à l'ordre maçonnique l'ouverture d'une correspondance (mot caché par le sceau) en attirant l'unité de régime et l'uniformité dans les travaux.

« Considérant que la correspondance de cette loge avec la Grande Loge Provinciale de Genève sous les auspices du Grand Orient de France n'offre pas les mêmes avantages, moyens et facilités dans ses résultats.

« Considérant enfin que toutes les loges qui dépendent et ressortent du ci-devant Grand Orient National de Genève, aujourd'hui Grande Loge Provinciale de Genève, ont été confirmées et reconnues par le Grand Orient de France, régulières et soumises aux statuts de l'ordre de la franc-maçonnerie, arrêtés définitivement le 28 janvier 1801.

« Vu l'article 7, chapitre 12, section 1^{re} desdits statuts qui dispose que toute loge sera libre de ne point concourir à l'établissement d'une Grande Loge Provinciale, de ne point s'y réunir, et de correspondre directement avec le Grand Orient de France... »

« Par ces considérants, la loge demande son rattachement au GODF. »

La Grande Loge proteste et insiste sur le fait qu'elle ne veut pas se séparer de *Triple Union et Amitié*, car à terme ce serait sa mort, les loges la quittant les unes après les autres. Le GODF et *Triple Union et Amitié* échangent sur les conditions dans lesquelles la loge peut rejoindre l'ordre.

Le 8 novembre, *Triple Union et Amitié* écrit :

« Attendu que (le Grand Orient de France) paraît désirer que (*Triple Union et Amitié*) continue à rester réunie au faisceau maçonnique de la Grande Loge Provinciale de Genève, elle déclare se rendre à son vœu, mais à condition :

« Que ses constitutions seront authentiquement confirmées ou échangées.

« Qu'elle jouira des prérogatives communes à toutes les loges régulières de France.

« Enfin, qu'elle sera détachée de la Grande Loge Provinciale de Genève et réunie de plein droit à celle qu'il plairait au Grand Orient de France de créer ou instituer sous ce titre, dans le département de l'Isère.

«Très Respectable Frère, voilà la réponse à votre courrier du premier vendémiaire dernier, qui n'a pas été possible de donner plus tôt, attendue l'absence de plusieurs des membres et officiers de la loge. Nous vous prions instamment de la communiquer au Grand Orient de France en sa chambre symbolique et de l'inviter à se prononcer définitivement sur notre sort. Nous aimons à croire que la détermination prise par cette loge sera favorablement accueillie par le Grand Orient de France en ce qu'elle ne sépare point son unité avec la Grande Loge Provinciale de Genève et ne tend, au contraire, qu'à resserrer les nœuds maçonniques et à écarter toute idée des autres loges de son ressort de vouloir s'en séparer. C'est donc pour le bien de la maçonnerie et par respect au désir du Grand Orient de France que nous renonçons à la faveur insigne de correspondre dorénavant avec lui dans la conviction intime que la Grande Loge de Genève correspondra régulièrement et activement avec nous toutes les fois que les cas le requerront.»

Le 30 janvier 1803, la loge est cependant reconstituée sous l'égide du GODF. Il est fait mention que la loge, créée par Genève le 12 août 1789, s'appelait *La Triple Union* et que le GODF ayant rajouté *et Amitié*, cela conduit à changer les sceaux, donc de nouvelles dépenses.

1804 — Le Consulat devient Empire. Dans le climat généreux de l'euphorie napoléonienne, une nouvelle loge est installée à Grenoble : *Les Cœurs Constants*.

1805 — Les Frères de *La Parfaite Amitié* rejoignent ceux de *Triple Union et Amitié*. « Cette réunion a pris sa force dans l'inutilité de voir exister deux loges dans ce pays et dans la nécessité d'y voir régner la paix et l'harmonie si nécessaire au bien de la maçonnerie et qui, sans doute, auraient été troublées si l'on avait souffert la création de deux entités dans une commune que les orages révolutionnaires n'ont jamais ébranlé ».

La même année, une loge « de perfection » est créée, *La Charité*. Dix de ses dix-neuf « Chevaliers » sont de Voiron et environs. (N.D.A. Les loges « bleues » comprennent trois grades : Apprenti, Compagnon, Maître ; les loges de perfection bien d'autres, du 4^e au 33^e.)

1809 — *Triple Union et Amitié* demande et obtiendrait de voir son titre se transformer en *La Charité*. Mais les documents de référence suivants, datés de 1847, mentionnent *Triple Union et Amitié*, et non *La Charité*.

L'Empire se renforce. Les institutions doivent s'inféoder au régime pour subsister. Aucune liberté n'est accordée sans contrôle. La formation de sociétés secrètes est punie de la peine capitale. Les loges n'échappent pas à cette politique et doivent s'ouvrir aux représentants de l'autorité, préfets et sous-préfets.

La politique de rapprochement avec l'Église pénètre les ateliers où l'on se doit d'observer les devoirs envers Dieu et la religion. L'enchaînement des victoires

militaires et les fêtes commémoratives conséquentes donnent l'illusion de l'union, mais les Frères, las et déçus, désertent peu à peu les loges. De nombreuses loges réfractaires au pouvoir sont dissoutes.

Sommeil

1810 — Un imprévu plonge *Triple Union et Amitié* dans le désarroi. Une lettre adressée au GODF par le Passé Vénérable Maître Perrin annonce que les travaux de la loge ont été perturbés par le décès de son Vénérable Maître Tivollier. Or le temple se trouvait chez lui et des scellés ont été apposés. Il semble que la succession ait été difficile, les Frères attendant que tout soit réglé pour reprendre le travail. La loge demeure mentionnée sur les registres du GODF jusqu'en 1816, puis est signalée comme ayant suspendu ses travaux.

À Grenoble, les loges vivent différemment cette période tourmentée. Les guerres impériales et la défaite de 1814 font éclater leur cohésion. *Les Cœurs Constants* se délite. *La Concorde* et *L'Égalité*, plus napoléoniennes, vivent normalement et, le 7 mars 1815, quelques Frères accueillent aux portes de la ville l'empereur, en route de l'île d'Elbe à Paris. D'autres Frères s'insurgent et conseillent à Napoléon « de ne plus établir une nouvelle dictature ».

L'Empire passe, la Restauration s'installe. Le roi Louis XVIII et son entourage suspectent la franc-maçonnerie de réflexions et d'actions subversives, persuadés que les loges abritent les nostalgiques de l'Empire et les Républicains acharnés. Et ce n'est pas faux, l'opposition s'organisant en sociétés secrètes ou rejoignant les francs-maçons. Son successeur, Charles X, est moins regardant. Le relâchement policier bénéficie aux loges.

Dans la région, plusieurs ateliers se reconstituent ou se créent comme, en 1824 à Grenoble, *Les Arts Réunis*, essaimage des Frères les plus actifs des *Cœurs Constants*. Mais les incertitudes politiques et économiques des années 1820 à 1840 ne favorisent pas la stabilité maçonnique. Le GODF, dont les fondements sont chrétiens, est ébranlé par l'entrisme et l'activisme des libéraux républicains, qu'il s'agisse de travaux en loge comme d'extériorisation. Fréquentation irrégulière, désaffection, querelles, essaimages... La franc-maçonnerie peine.

Deuxième réveil

1830 — Les journées révolutionnaires des Trois Glorieuses provoquent le remplacement d'une monarchie par une autre. Celle dite « de Juillet » chasse les Bourbons et met un Orléans au pouvoir : Louis-Philippe, roi des Français plutôt que de France. Le drapeau tricolore remplace définitivement le drapeau blanc. Cette monarchie est dite « libérale », mais elle ne comprend guère les aspirations d'un peuple en pleine mutation, avec le début de l'industrialisation,

l'apparition de la classe ouvrière et les théories politiques et sociales qui vont avec.

1847 — La Monarchie de Juillet vit ses derniers mois. Le régime est corrompu, le pays est en pleine crise économique, l'opposition s'agite et organise des « banquets républicains », *Triple Union et Amitié* retrouve force et vigueur.

La loge « a ouvert ses travaux provisoires le 8 novembre 1847. Après avoir vérifié et reconnu les titres de chaque membre présent, la tenue provisoire a procédé à la nomination des Frères dignitaires ainsi qu'il suit : Gouy, Vénérable, Nazelle, 1^{er} Surveillant. Monnin, 2^e Surveillant... Ce jour d'hui est envoyé au Grand Orient de France une demande en constitution qui régularise la loge élevée à l'Orient de Voiron, sous le titre distinctif *Triple Union et Amitié* au rite français ».

La constitution est accordée par un diplôme daté du 2 mai 1848, accroché aujourd'hui sur les murs de notre temple.

Le compte-rendu de la tenue suivante, le 28 novembre, mentionne que « les treize profanes qui ont demandé l'initiation seront, s'ils persistent dans leurs premières intentions, reçus dans les prochaines tenues. » Les cotisations sont détaillées (deux francs par mois) et un emprunt de quatre cents francs est décidé « pour couvrir les dépenses faites pour l'érection du temple ».

Quatre autres tenues se tiennent avant la fin de l'année. Elles planifient l'initiation des profanes et décident des travaux nécessaires à la construction de la loge et de l'emplacement du temple : « deux chambre et la partie de la jacobine qu'elles occupent » dans la maison du Frère Philippe, dit Jannette, rue des quatre chemins, pour le prix de cent quarante francs par an. 1848.

Ces premiers travaux sont suivis de près par des Frères des *Arts Réunis* qui servent d'intermédiaire avec le GODF et assistent aux travaux. À l'occasion, c'est leur Vénérable Maître et Conseiller de l'Ordre, Hippolyte Bouvier, qui les dirige.

Le « tableau » de la loge (N.D.A. L'état officiel des effectifs) montre que depuis 1773, si l'on se réfère au tableau de *La Parfaite Amitié*, la franc-maçonnerie voironnaise a bien changé de visage. Son Vénérable Maître, Joseph Marie Gouy, est le seul négociant. Les Surveillants, Louis Nazelle et Jean Monnin, sont coutelier et ferblantier. L'Orateur, Antoine Lachassagne, est aussi ferblantier. Antoine Barlet est tailleur ; François Curtillet, propriétaire ; Jean-Pierre Martin, entrepreneur ; François Mary, chaudronnier ; Claude Meunier, employé de banque ; Joseph Meunier, charpentier ; Joseph Monnin, cafetier ; Hugues Monnin, peintre, plâtrier ; Joseph Philippe, menuisier ; Pierre Sibut, maçon. Leur moyenne d'âge : 41 ans.

La composition sociale de la loge est typique de la petite bourgeoisie d'alors : professions qualifiées, métiers reconnus, une certaine aisance matérielle qui pose dans la société. Des hommes éduqués, responsabilisés, mais toujours

privés du droit d'expression politique. Ils adhèrent à l'idéologie républicaine et plusieurs Frères font partie du Comité central (républicain) de l'Isère qui prépare les premières élections au suffrage universel, celles de l'assemblée constituante qui donneront à Voiron, les 23 et 24 avril 1848, un score sans appel : 89 % de votants et seulement 4 % de Conservateurs ! Le Comité central et les élections sont d'ailleurs discutés en tenue.

1848 — La loge se réunit vingt-cinq fois, affine deux Frères, François André Curtillet et Bulourde, et initie seize profanes : Jean Pillot, serrurier ; Nicolas Perrin, entrepreneur maçon, tailleur de pierre ; Barthélemy Lapeyre, charpentier ; Durif, directeur du gaz ; Dumas, menuisier ; Auguste Berthet, chapelier ; Gaspard Monnin, ferblantier ; Auguste Pillot, cafetier ; Jules Reynaud, rentier ; Victor Pochoix, fabricant de chandelles ; Victor Jacolin ; Servonnat, serrurier ; Nestor Ducrost, rentier ; Alphonse Gourgu, fabricant de fer et d'acier ; Charles Meunier, percepteur et Brutus Millière, épicier. Leur moyenne d'âge : 36 ans.

Le 22 février, le pouvoir interdit la tenue d'un « banquet républicain ». Le Paris populaire s'embrase. La troupe tire sur les manifestants. Le roi abdique. Le 24 février, la République est proclamée.

Le 12 mars, « le Vénérable donne connaissance à l'atelier de l'adhésion du Grand Orient de France au gouvernement provisoire de la République au nom de tous les maçons. La loge applaudit chaleureusement par une triple batterie et un triple vivat et le Vénérable adresse à la loge une allocution pleine d'un généreux et pur patriotisme. »

La loge reste par contre silencieuse quand, à Paris, le peuple se révolte contre la fermeture des « ateliers nationaux » chargés de fournir du travail aux chômeurs parisiens. La répression est terrible : du 23 au 26 juin, quelque quatre mille insurgés périssent et autant sont plus tard déportés. Prudence de démocrates socialistes peu soucieux d'être repérés par les autorités préfectorales ou désaveu de notables convaincus que la République ne peut pas s'implanter dans les esprits et dans les cœurs en faisant appel à la violence ? Peut-être un peu des deux quand on sait que plusieurs Frères, dont le Vénérable, sont actifs dans le Cercle de l'Isère, une association républicaine encore interdite.

Le travail en loge

Au vu des comptes-rendus, il consiste en grande partie à examiner les demandes de profanes — pas tous acceptés —, à les initier et à les accueillir par des allocutions « toutes de cœur », « pleines de généreux sentiments » ou développant « avec une vive intelligence la liberté, l'égalité et la fraternité, dogme des francs-maçons depuis plus de cinquante siècles. » Il faut aussi les instruire « dans le bien de l'Ordre en général et celui de l'atelier en particulier ».

Les « augmentations de salaire » — passage d'un grade à un autre — sont nombreuses, tout comme les discussions financières : prêts que la loge doit faire pour s'équiper; frais du banquet d'installation, « soulagement d'un frère dans le besoin »; effacement des dettes d'un Frère à la loge alors qu'il quitte Voiron; demande des *Arts Réunis* pour un don à l'institution des sourds et muets de Grenoble... Le « tronc des pauvres » qui circule en fin de chaque tenue est supposé couvrir ces frais, mais les deux francs vingt qu'il rapporte en moyenne sont loin du compte et les Frères les plus généreux doivent probablement mettre la main à la poche.

Gestion administrative, initiations, solidarité, et bien peu de place pour la réflexion spéculative sinon « un discours (que le) Respectable Frère Maisonville fait à l'atelier, dans lequel il développe avec un grand cœur et une vive intelligence la Liberté, l'Égalité et la Fraternité, dogme des francs-maçons depuis plus de cinquante siècles. » Mais peut-être les discussions étaient-elles vives sur les parvis du temple, lors d'agapes dont nous n'avons pas de trace.

Sur le « livre d'architecture » qui recueille les comptes-rendus des travaux, la dernière tenue est celle du 16 octobre. Dans la marge, en dessous, une autre date, « 24 octobre 1848 », mais rien en face et les pages suivantes sont vides.

On se réfère alors aux archives de la Bibliothèque nationale de France. Elles enregistrent plusieurs actions de solidarité de la loge : demandes de suivi d'enfants pauvres secourus; demande des *Arts Réunis* pour sept élèves de l'École Supérieure; vingt-cinq francs pour faire apprendre « un état » à un élève pauvre de Voiron; désignation d'un Frère pour prendre cet enfant comme apprenti, le coucher et le nourrir et contrepartie de 250 francs votée; cotisation annuelle de 50 francs en faveur de l'Association voironnaise pour l'extinction de la mendicité...

1851 — On retrouve des comptes-rendus sur un ensemble de feuilles volantes qui semblent détachées d'un cahier. Ils sont datés des 31 octobre 1851 et 21 janvier 1852. Ils concernent des tenues « au grade de Maître », c'est à dire où seuls les Maîtres sont acceptés. Le Frère Pochoy est maintenant Vénérable Maître. L'atelier est consulté pour « l'augmentation de salaire de Compagnons » et ceux-ci « après avoir fait les trois voyages mystérieux et avoir subit les épreuves, sont reçus Maître maçon avec toutes les formalités prescrites par le règlement ».

Devise et sceau

Depuis le 9 février 1848, la loge a comme devise: Foi, Persévérance, Dévouement. « La foi qui encourage et conduit au triomphe; la persévérance qui surmonte et anéantit les obstacles; le dévouement qui fait faire le bien sans espoir d'autres récompenses que la satisfaction de sa conscience. »

Dans la marge du tracé de la tenue du 21 janvier 1852 est imprimé le sceau de la loge : une femme drapée de pied en cape : la République ? Dans sa main droite, une étoile à cinq branches, gravée de la lettre G, rayonne. Sa main gauche s'appuie sur un bouclier où une équerre et un compas s'entrelacent. Un texte : LOGE DE LA TRIPLE UNION ET AMITIÉ O . : DE VOIRON. Une date : 5847, soit en « ère vulgaire », 1847, celle du deuxième réveil de l'atelier.

Sommeil

Depuis le 10 décembre 1848, Louis Napoléon Bonaparte est président de la II^e République, élu au suffrage universel pour quatre ans. En 1851, il demande qu'une révision de la constitution lui permette de se représenter. L'Assemblée refuse. Le 2 décembre, un coup d'État minutieusement préparé lui donne les pleins pouvoirs qu'un plébiscite valide. Un an plus tard, jour pour jour, un second plébiscite l'installe empereur du Second Empire.

Les Frères de *Triple Union et Amitié* dénoncent le dirigisme de l'exécutif. Après le coup d'État, ils ne supportent pas ni le césarisme du nouveau régime ni la main mise du pouvoir sur le GODF, le Prince Lucien Murat ayant été imposé comme Grand Maître de l'obédience. Murat va se montrer très autoritaire. Son administration critiquable et critiquée provoque une crise qui touche de nombreux ateliers de province. Il demande en particulier à toutes les loges de participer financièrement à l'édification d'un nouveau temple à Paris, celui, toujours en place, du siège du GODF, rue Cadet.

Les Frères de *Triple Union et Amitié* s'insurgent contre le Conseil de l'ordre et son Grand Maître et ils le font savoir. Pour refuser la subvention exigée, ils arguent de la pauvreté de leur atelier et de la nécessité pour eux de pratiquer en priorité la fraternité sur place. La loge est alors suspendue par arrêté le 22 octobre 1852. Les Frères répondent le 8 novembre dans une lettre adressée au Conseil de l'Ordre : « Les Frères de Voiron ne s'inclinent pas et la loge croit de son devoir de fermer son temple ».

Le régime autoritaire de Napoléon III et les prises de position discutables du Grand Maître Murat ont des répercussions dans bien d'autres loges. À Grenoble, l'ambiance n'est guère favorable à la franc-maçonnerie des *Arts Réunis*, s'il faut en croire le préfet Bérard qui avertit en ces mots le pouvoir : « L'esprit s'y ressent encore de l'exaltation révolutionnaire et n'est certes pas favorable au gouvernement. ». Un discours du Grand Maître en faveur du pape est reçu comme une injure. C'en est trop. Le 21 février 1853, à l'unanimité, la loge décide de se mettre en sommeil et son Vénérable Maître, Hippolyte Bouvier, brise le glaive flamboyant et en disperse les morceaux dans le temple en s'écriant : « Un franc-maçon meurt debout ! ».



A LA GLOIRE DU GR. ARCH. DE L'UNIVERS,
SOUS LES AUSPICES DU GR. O. DE FRANCE.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES
FF. COMPOSANT LA L. DE SAINT-JEAN

SOUS LE TITRE DISTINCTIF DE

TRIPLE UNION ET AMITIÉ

AU RIT FRANÇAIS.

FONDÉE A L'OR. DE VOIRON, LE 8^{ME} JOUR DU 9^{ME} MOIS DE L'AN DE LA V. L. 5847 (8 NOVEMBRE 1847, ÈRE VULG.)

Représentant de la L. au G. O. de France, le Fr. César BERTHOLON, Représentant du peuple, rue de l'Arcade, 60, à Paris

MEMBRES HONORAIRES

MARTIN Jean-Pierre, entrepreneur à Grenoble.
MEUNÉ Claude, négociant à Grenoble

LOUWTONS

DEMAS Marius, Vaincu
BULOURDE Jean, Aristide, René, Vaincu

OFFICIERS DIGNITAIRES

GOUY Joseph Marie, Vénérable.
NAZELLE Louis, 1^{er} Surveillant.
MONIN Jean-Baptiste, 2^e Surveillant.
POCHOY Victor, Orateur.
MEUNIER Charles, Secrétaire.
BULOURDE Aristide, Grand Expert.
MEUNIER Joseph, 2^e Expert.
MARY François, Trésorier.
MONIN Joseph, Hospitalier.
GRABY Joseph, Gardien des Neiges.
BERTHET Auguste, Maître des cérémonies.
BARLET Antoine, M.
DURIF Joseph, C.
PHILIPPE Joseph, Arch. Idc.

MEMBRES ACTIFS

SIBUY Pierre, m.
MONIN Jacques, p.
PELON Jean, serrurier.
FERRIN Nicolas, maçon.
DEMAS Pierre, mouaister.
MONIN Joseph, ferblantier.
PILOT Auguste, maître.
REYNAUD Jules, t.
JACQUIN Victor, fabricant d'acier.
SERVONAT, serrurier.

DECREST Nestor, rentier.
GOURU Alphonse, fabricant d'acier.
ALLARD Félix, propriétaire.
BOURGADE Emile, lithographe.
MILLIER Brutus, négociant.
BERGER François, tailleur.
TROUHLOND Joseph, employé de commerce.
FERRIER César, négociant.
MAGNY Barthélemy, ingénieur.
DAVID Jules, pharmacien.
HOUSSIN, fumiste.
COTTIN Gabriel.
BONNARD Jules, négociant.
DINGE J. B., boulanger.
JACQUEMY Achille, négociant.
DURIEU Pierre, mécanicien.
FERRIN Jean-Louis, major en retraite.
GAILLARD, président.

LOGES DE LA CORRESPONDANCE

Union et Confiance, O. de Lyon.
Les Enfants d'Illion, O. de Lyon.
Chevaliers du Temple, O. de Lyon.
Egare et Campes, O. de Lyon.
Étoile polaire, O. de Lyon.
Parfait Silence, O. de Lyon.
Simplificat-Constantin, O. de Lyon.
Sincère Amitié, O. de Lyon.
Asile du Sage, O. de Lyon.
Cantons, O. de Lyon.
La Concorde, O. de Vienne.
Parfait Silence, O. de Vienne.
Les Arts-Réunis, O. de Grenoble.
Humanité de la Drome, O. de Valence.
L'Union des Deux-Cantons, O. de Romans.
Les Elus, O. de Saint-Étienne.
La Parfaite Union, O. de Villefranche.
Le Silence des Alpes, O. de Briançon.
La Parfaite Égalité, O. de Tournon.

ADRESSE DE LA LOGE

À Monsieur GOUY,
négociant à Bonperthus, près Voiron
(Isère),
pour remettre à MM. Esprit, Nonis
et Comp.

ATEL.

Rue des Quatre-Centuns, maison Philippe.

F. S. LAPEYRE, charpentier.

Vu et certifié par nous, Vénérable, 1^{er} et 2^e Surv. de la L.
de Triple Union et Amitié :

Le Vén. GOUY
Le 2^e Surv. I.-E. MONIN
Le 1^{er} Surv. L. NAZELLE

Collationné par le Fr. Orateur,
V. POCHOY

Par Mandement

Le Secrétaire,
Ch. MEUNIER.

Scellé par le Grand, des Fr.
L'Arch. et Arch.
Joseph GRABY